

**COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE**  
**33, RUE DE LA LAUZIÈRE**  
**05230 LA BATIE NEUVE**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 26

Procurations : 4

VOTES : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021**

N° 2021/2/7

L'an deux mille vingt et un, le quatorze du mois d'avril à 18h30, se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de La Bâtie-Neuve (05230), les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 7 avril 2021.

Présents :

AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BOREL Christian, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PARENT Michèle, RENOY Bernard, SARRAZIN Joël, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SEIMANDO Mylène, SPOZIO Christine.

Absent : AUROUZE Jean-Marc

Absents Excusés : Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, CHIARAMELLA Yves, DURAND Marc, KUENTZ Adèle, ROUX Lionel et SARRET Jean.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane donne procuration à Mme SEIMANDO Mylène ;  
M. CHIARAMELLA Yves donne procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth ;  
Mme KUENTZ Adèle donne procuration à Mme Clémence SAUNIER ;  
M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain.

Madame Mylène SEIMANDO est élue secrétaire de séance.

Objet : **Affectation du résultat du budget assainissement 2020**

Le conseil communautaire réuni sous la présidence de M. Joël Bonnaffoux, président ;

Après avoir examiné le compte administratif, à la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses (a)	593 894,46 €
Recettes (b)	748 298,19 €
Résultat de fonctionnement (c = b -a)	154 403,73 €
Résultat de fonctionnement reporté (n-1)	0,00 €
<b>Résultat de clôture 2020 (e = c +d)</b>	<b>154 403,73 €</b>

<b>Section d'investissement</b>		
<b>Recettes</b>	Recettes 2020 (a)	786 798,65 €
	Part de l'excédent de fonctionnement affecté en n-1 (b)	272 905,13 €
	Recettes totales (c = a + b)	1 059 703,78 €
<b>Dépenses</b>	Dépenses 2020 (d)	592 218,74 €
	Déficit d'investissement n-1 (e)	122 909,96 €
	Dépenses totales (f = d+e)	715 128,70 €
<b>Solde d'exécution (g = c - f)</b>		<b>344 575,08 €</b>
<b>Reste à réaliser</b>	Recettes (hors FCTVA)	1 040 541,51 €
	Dépenses	1 413 774,70 €
	Solde (h)	- 373 233,19 €
<b>Besoin de financement de l'investissement 2020 (i = g+h)</b>		<b>28 658,11 €</b>

**On constate donc :**

<b>Résultats 2020</b>	
<b>Excédent de fonctionnement</b>	<b>154 403,73 €</b>
<b>Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR hors FCTVA)</b>	<b>28 658,11 €</b>
<b>Résultat global de clôture</b>	<b>125 745,62 €</b>

En tenant compte des résultats ci-dessus, le Président propose de procéder à l'affectation conformément au tableau de reprise de résultats ci-après :

<b>Affectation sur 2021</b>	
<b>Au compte 1068 (part du résultat de fonctionnement affecté en investissement)</b>	<b>74 000,00 €</b>
<b>Report en section de fonctionnement au chapitre 002 (recettes)</b>	<b>80 403,73 €</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement reporté au chapitre 001 (recettes)</b>	<b>344 575,08 €</b>

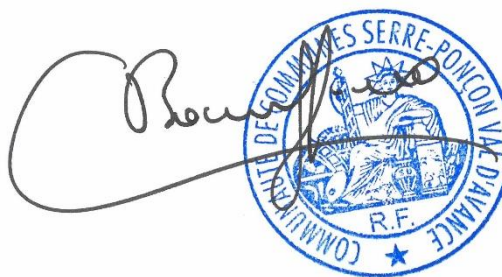
Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire approuve à l'unanimité des membres présents et représentés l'affectation de résultat du budget assainissement au titre de l'exercice 2020.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la transmission en préfecture le 15 avril 2021  
Et de la publication, le 20 avril 2021

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.*